
**Nombre de membres
en exercice:** 11

Présents : 11

Votants: 11

Séance du 01 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier mars l'assemblée régulièrement convoquée le 01 mars 2022, s'est réunie sous la présidence de Olivier MENAGER
Sont présents: Olivier MENAGER, Emmanuel FOLLEAT, Gisèle PLOUX, Michel CHALANDON, Emmanuel GOBBO, Christophe GREMERET, Nicolas JACQUESON, Claire LEGLISE, Céline MARCHAND, Sabine PITOIS, Bernard ROBERT

Secrétaire de séance: Monique DESSOLIN

Deux modification de l'ordre du jour :

- **Renouvellement des statuts AGEDI et Nomination d'un délégué**
- **Raccordement SYDESL 4 lots parcelle C345 Rue des Bas de Paris**

1) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 décembre 2021

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente.

2) Renouvellement de l'adhésion AGEDI (logiciels compta, élections, état civil, délibérations....) et nomination d'un délégué:

Les prestations fournies par le Syndicat A.GE.D.I. se composent de :

- Fournitures de licences de logiciels spécialisés exploités sous contrat de licence par le Syndicat A.GE.D.I. nécessaires à la gestion des collectivités publiques, produits ou diffusés par le Syndicat,
- Fournitures éventuelles de matériels, accessoires, ...
- L'assistance sous toutes ses formes et la mise en service pour l'utilisation de ces logiciels,
- L'assistance technique à l'exploitation de ces logiciels,
- La mise à jour des logiciels au vu de l'évolution de la réglementation et des besoins des collectivités,
- L'adaptation de ces logiciels,
- La formation des Élus et Secrétaires à l'utilisation des matériels informatiques et logiciels,
- Toutes prestations sollicitées par les collectivités et décidées par le Comité Syndical du Syndicat A.GE.D.I

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les nouveaux statuts du Syndicat AGEDI et nomme comme déléguée, Madame Sabine PITOIS.

3) Raccordement SYDESL 4 lots parcelle C345 rue des Bas de Paris:

Un certificat d'urbanisme opérationnel a été déposé en mairie pour la parcelle C345 rue des Bas de Paris en vue de quatre constructions de maisons individuelles. Le raccordement à l'électricité dépassant les 100ml souterrain (130ml), le coût reste à charge pour la commune est d'environ 10 380€ H.T.

Le budget de la commune étant très limité, le conseil municipal refuse par sept voix contre et quatre abstentions de supporter la charge de l'extension en électricité pour ces quatre constructions de la rue des Bas de Paris mais reste à l'écoute du propriétaire afin de trouver une solution.

4) Approbation Compte de Gestion et Compte Administratif 2021 et affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d' Emmanuel FOLLEAT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
R é s u l t a t s reportés		71 000,04	25 725,81		25 725,81	71 000,04
Opérations de l'exercice	176 090,62	222 479,24	85 807,57	42 317,81	261 898,19	264 797,05
TOTAUX	176 090,62	293 479,28	111533,38	42 317,81	287 624,00	335 797,09
Résultat de clôture		117 388,66	69 215,57			48 173,09
Restes à réaliser					6716,00	
Besoin/excédent de financement						75 931,57
Total						
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						88 110,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

75 931,57	au compte 1068 (recette d'investissement)
41 457,09	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le Compte Administratif, le Compte de Gestion et l'affectation du résultat 2021.

3) Point sur les futures visites du Sous-Préfet et du Conseiller aux Décideurs Locaux de la Trésorerie:

Le Conseiller aux Décideurs Locaux de Trésorerie sera en Mairie le vendredi 11 mars afin de travailler sur la nouvelle nomenclature budgétaire M57

4) Point sur les futurs investissements avant le vote du Budget 2022

Une réflexion sur les futurs investissements pour le budget 2022 a été abordée:

- Cuve à eau pour la récupération des eaux de pluie
- Bancs pour l'aire de jeux
- Panneaux + éclairage chemin de la Perlée
- Devis ERP électrique et isolation - Eurovia pour la voirie
- Déco Noël
- Rouleau Broyeur
- Dispositif d'accès anti vol à l'entrée de l'aire de jeux

Fin de la séance à 22h

Certifié conforme,
Le Maire,
Olivier MENAGER